

Objektyp: **FrontMatter**

Zeitschrift: **Revue Militaire Suisse**

Band (Jahr): **63 (1918)**

Heft 3

PDF erstellt am: **16.05.2024**

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Inhalten der Zeitschriften. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern.

Die auf der Plattform e-periodica veröffentlichten Dokumente stehen für nicht-kommerzielle Zwecke in Lehre und Forschung sowie für die private Nutzung frei zur Verfügung. Einzelne Dateien oder Ausdrucke aus diesem Angebot können zusammen mit diesen Nutzungsbedingungen und den korrekten Herkunftsbezeichnungen weitergegeben werden.

Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Die systematische Speicherung von Teilen des elektronischen Angebots auf anderen Servern bedarf ebenfalls des schriftlichen Einverständnisses der Rechteinhaber.

Haftungsausschluss

Alle Angaben erfolgen ohne Gewähr für Vollständigkeit oder Richtigkeit. Es wird keine Haftung übernommen für Schäden durch die Verwendung von Informationen aus diesem Online-Angebot oder durch das Fehlen von Informationen. Dies gilt auch für Inhalte Dritter, die über dieses Angebot zugänglich sind.

Le groupe de mitrailleurs attelé et son importance pour la division.

I. ORGANISATION ET MOBILITÉ.

Dans la compagnie de mitrailleurs et dans la compagnie de mitrailleurs de montagne, les charrettes et les chevaux ou mulets de bât sont conduits par un conducteur à pied marchant à côté du cheval; les voitures à deux chevaux sont conduites du siège. Sauf le commandant de compagnie, les officiers ni les sous-officiers ne sont montés. Les recrues conducteurs, les élèves sous-officiers et les sous-officiers ne reçoivent aucune leçon d'équitation. Les voitures du train de l'infanterie sont aussi conduites du siège; on pourrait plus facilement renoncer à monter le sous-officier du train des bataillons que l'officier de compagnie des unités de mitrailleurs.

Outre une compagnie de mitrailleurs par bataillon, la division possède un groupe de mitrailleurs attelé à trois compagnies, dont tous les officiers, sergents-majors, sergents et caporaux conducteurs sont montés, et dont les voitures à quatre chevaux sont conduites de la selle. Les recrues-conducteurs et les élèves sous-officiers reçoivent par conséquent l'instruction du cavalier, seuls de toutes les recrues et de tous les élèves sous-officiers de l'infanterie.

L'organisation des compagnies attelées est la conséquence de l'attribution aux divisions par la loi d'organisation des troupes de trois compagnies de mitrailleurs seulement (une compagnie attelée par brigade d'infanterie, et une compagnie de montagne par brigade de montagne). Le champ d'action de deux ou trois compagnies de mitrailleurs s'étendait donc sur le front